



L'office du notaire en droit international privé

sous la direction scientifique d'Estelle GALLANT,
Professeure de Droit privé, Université Toulouse Capitole,
Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé

25 - 26
NOVEMBRE
2021

MANUFACTURE
DES TABACS

AUDITORIUM MS001
Bâtiment S

Entrée
1 Rue des Amidonniers



JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

13h15

Accueil des participants

13h45

Allocutions d'ouverture

Pr. Hugues KENFACK, *Président de l'Université Toulouse Capitole*

Pr. Philippe NÉLIDOFF, *Doyen de la Faculté de droit, Université Toulouse Capitole*

Pr. Catherine GINESTET, *Directrice de l'IDP, Université Toulouse Capitole*

Mme Jézabel JANNOT, *Directrice pédagogique de l'INFN*

14h20

Propos introductifs

Pr. Estelle GALLANT, *Université Toulouse Capitole, IRDEIC*

Thème 1

Le notaire, une autorité face au droit international privé

Présidente de séance : Pr. Sara GODECHOT, *Université Paris-Est Créteil*

14h30

Les enjeux d'un office du notaire en droit international privé

Mariel REVILLARD, *Docteur en droit*

14h50

Le notaire et les sources du droit international privé

Pr. Hugues KENFACK, *Université Toulouse Capitole*

15h10

Les missions du notaire,

Me Jean-Christophe REGA, *Notaire, Mission Europe CSN*

15h30

Le notaire, une juridiction ?

Pr. Fabienne JAULT-SESEKE, *Université Paris-Saclay/UVSQ*

Thème 2

Réception et circulation des actes

Présidente de séance : Pr. Fabienne JAULT-SESEKE, *Université Paris Saclay/UVSQ*

16h30

La reconnaissance des situations

Pr. Patrick WAUTELET, *Université de Liège*

16h50

Les actes authentiques

Pr. Pierre CALLÉ, *Université Paris-Saclay*

17h10

Les actes d'état civil

Pr. Christine BIDAUD, *Université Lyon 3*



VENDREDI 26 NOVEMBRE

Thème 3

L'établissement des actes

Président de séance : Pr. Patrick WAUTELET, Université de Liège

9h00

Le notaire et la règle de conflit de lois

Pr. Hugues FULCHIRON, Université Lyon 3

9h20

Le notaire et le choix de la loi

Pr. Éric FONGARO, Université de Bordeaux

9h40

Le notaire et le renvoi

Pr. Michel FARGE, Université Grenoble-Alpes

10h00

Le notaire et la preuve de la loi étrangère

(par Zoom) Marion NADAUD, CRIDON Bordeaux

Pause

Président de séance : Pr. Hugues FULCHIRON, Université Jean Moulin Lyon 3

11h00

Le notaire et l'ordre public international

Pr. Hélène PÉROZ, Université de Nantes

11h20

Le notaire et les lois de police

Pr. Natalie JOUBERT, Université Bourgogne -Dijon

11h40

Le notaire et la fraude

Pr. Sara GODECHOT-PATRIS, Université Paris-Est Créteil

12h00

Déjeuner

Après - midi

Tables rondes

14h00

Le divorce par consentement mutuel

Pr. Sandrine CLAVEL, Université Paris-Saclay/UVSQ

Pr. Estelle GALLANT, Université Toulouse Capitole, IRDEIC

14h45

Les régimes patrimoniaux de couple

Modérateur - Pr. Lukas RASS-MASSON, Université Toulouse Capitole, IRDEIC

Me Caroline DENEUVILLE, Notaire Paris

Sophie CHALAS-KUDELKO, CRIDON de Lyon

15h30

Les successions internationales *Modérateur - Paul LAGARDE, Pr. Émérite, Université Paris 1*

Me Richard CRÔNE, Notaire, Paris

Pr. Marc NICOD, Université Toulouse Capitole, IDP

Me François TREMOSA, Notaire, Toulouse

16h15

Propos conclusifs

Pr. Cyril NOURRISSAT, Université Lyon 3

17h 00 - Fin du colloque



Présentation

La pratique notariale est désormais considérablement imprégnée par les aspects internationaux des relations privées et la profession n'a de cesse de faire évoluer sa pratique. Du fait d'une circulation des biens et des personnes globalisée, d'une européanisation et internationalisation des sources écrites du droit international privé, les notaires sont quotidiennement sollicités pour des questions qui relèvent de la sphère du droit international privé.

Outre que cette situation nécessite un accompagnement et une formation adéquats, il convient de se pencher plus précisément sur le rôle du notaire face à l'ensemble des règles de droit international privé. Si les règles procédurales adaptées par la jurisprudence à la sphère internationale permettent de délimiter les contours de l'office du juge en la matière, il apparaît que la pratique du notaire ne fait l'objet d'aucun régime d'ensemble unifié. Le colloque organisé autour du thème de l'office du notaire a dès lors pour objectif d'identifier précisément à quelles règles ou méthodes du droit international privé le notaire est soumis dans sa pratique européenne et internationale, qu'il s'agisse aussi bien de dresser ou recevoir des actes, ou de les faire circuler au travers des frontières, dans ou hors de l'Union européenne. Ainsi, il s'agira de vérifier s'il existe un office du notaire face aux règles de droit international privé, quels sont ses fondements, ses conséquences et ses enjeux.



Responsable scientifique : Estelle GALLANT estelle.gallant@ut-capitole.fr
IRDEIC – Institut de recherche en droit européen, international et comparé :
<https://irdeic.ut-capitole.fr/>

UT-CAPITOLE.FR

Colloque éligible à la formation continue des notaires (pour une durée de 10h)



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
Institut de Recherche en Droit Européen,
International et Comparé

Inscription obligatoire en ligne

PLUS d'INFOS sur [IRDEIC.UT-CAPITOLE.FR](https://irdeic.ut-capitole.fr)